

BASES REVENDICATIVES EXPRIMEES PAR LA CGT LORS DE L OUVERTURE DES NEGOS SUR MOBILITES DURABLES LE 12 NOV 2025

Objet : réunion négociation mobilités durables/ bases et principes revendicatifs CGT exprimés le 12/11/2025

Classified as: {OPEN}

Bonjour Mesdames, Messieurs, M Laurens,

Lors de notre première réunion sur le sujet du 12/nov/2025 la Délégation CGT a posé ses bases et principes revendicatifs concernant l'élaboration d'un accord Forfait Mobilité durable (FDM)
Veuillez trouver ci-dessous la formalisation de notre expression

Revendication CGT – Mise en place d'un dispositif "Mobilité durable"

1. Contexte et principes

Dans un contexte d'urgence climatique et de transformation des mobilités souhaité par les salariés(*cf enquête*) la CGT revendique la mise en place d'un dispositif de soutien à la mobilité durable pour tous les salariés de l'établissement, garantissant égalité de traitement, justice sociale et cohérence écologique.

Ce dispositif doit être clairement distinct des avantages déjà consentis aux personnels disposant d'un véhicule thermique de fonction ou de service.

Les bénéficiaires disposant d'un véhicule thermique de fonction ou de service, ne doivent pas être inclus dans le champ de la mesure.

Nous chercherons lors des prochaines réunions à être dans le cadre des objectifs présenter hier, à date nous n'avons pas eu d'éclairage sur l'objectif budgétaire identifié pour faire vivre un tel accord.

En effet cet accord doit être ambitieux, incitatif afin d'accompagner les salariés vers des usages MD (mobilité durables) plus vertueux que le kilomètre carboné, pour faire simple.

Le suivi et la transparence, seront indispensable si nous nous orientons vers un accord à adapter au bout de 1 an.

2. Harmonisation et revalorisation de la prise en charge des transports collectifs

La CGT revendique :

Une harmonisation vers le haut par rapport aux autres entités du groupe Thales, certaines appliquant déjà des taux ou dispositifs plus avantageux sur ce thème.

La revalorisation de la prise en charge des abonnements de transport en commun doit être augmenter, elle ne pourrait être inférieure 75 % minimum,

Cette mesure vise à inciter réellement à l'usage des transports collectifs, et à réduire la dépendance à la voiture individuelle.

3. Création d'un Forfait Mobilité Durable (FMD)

BASES REVENDICATIVES EXPRIMEES PAR LA CGT LORS DE L OUVERTURE DES NEGOS SUR MOBILITES DURABLES LE 12 NOV 2025

La CGT demande la mise en place d'un forfait mobilité durable **annuel**, accessible à tous les salariés non bénéficiaires d'un véhicule de fonction thermique (ou équivalent).

Ce forfait, d'un montant annuel de 600 € minimum, à négocier pour rester dans la logique des objectifs fixés , doit pouvoir être mobilisé par le salarié sur simple présentation de justificatifs à négocier, pour toute dépense liée à la mobilité douce ou partagée, notamment :

Mobilité douce :

Achat, location ou entretien d'un vélo, vélo électrique, trottinette ou tout autre moyen individuel de transport non polluant ;

Achat d'équipements de sécurité (casques, antivols, gilets, etc.) pour les usagers ci-dessus.

Achat d'équipements de sécurité et protection des piétons (gilets, lampes , cap de pluie, sac étanches etc.)

Participation à des abonnements de stationnement sécurisé.

Mobilité partagée :

Covoiturage : participation aux frais des trajets domicile-travail, que ce soit en tant que conducteur ou passager ;

Autopartage : participation aux coûts d'un service d'autopartage (y compris véhicules électriques).

Enfin, concernant les Modalités d'application,

Le dispositif , pour la CGT, **doit être simple**, accessible à tous et **sans lourdeur administrative** (évitons les erreurs du passé)

La gestion des justificatifs réels doit être assurée en interne ou via une plateforme dédiée.

Le CSE doivent être associés au suivi et à l'évaluation du dispositif.

Nous compléterons notre base revendicatifs en fonctions des autres sujets mis à l'odj des prochaines réunions.

Pour la délégation CGT